



Déclaration sur le respect des Droits Humains et la Lutte contre le travail des enfants

Le respect des droits humains est l'un des principes fondamentaux sur lesquels le Groupe VALGO assoit sa politique en matière d'éthique et de compliance.

Les droits humains visent à garantir la dignité et l'égalité de chacun. Notre politique se réfère aux principes définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE et le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) auquel VALGO adhère depuis 2022.

Cette déclaration s'applique à :

- Tous les collaborateurs, employés et prestataires du Groupe VALGO.
- Tous les sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux impliqués dans notre chaîne de valeurs.
- Toutes les opérations de l'entreprise, en France et à l'étranger, dans le respect des lois locales et des normes internationales applicables.

Nos engagements :

Partout où il opère, le Groupe s'engage, à :

- Exercer ses activités en respectant les droits humains internationalement reconnus
- Respecter les droits fondamentaux de ses employés promus par les conventions de l'organisation Internationale du Travail :
 - Interdisant toute forme de travail forcé et obligatoire
 - Interdisant toute forme de travail des enfants : *nous croyons que le respect des droits humains et la protection des enfants sont non seulement des obligations légales mais aussi des responsabilités morales.*
 - Rejetant toute forme de discrimination : *nous traitons chaque employé, collaborateur et partenaire de manière égale et avec respect, en garantissant un environnement inclusif et non-discriminatoire.*

- Reconnaissant la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.
- Garantissant un cadre de travail sain et sécurisé, en respectant les normes de santé et de sécurité en vigueur.
- S'assurer que ses activités ne portent pas atteinte aux droits des communautés locales.

Nous nous engageons dans un dispositif d'amélioration continue et de **management global de la conformité éthique** visant à renforcer nos pratiques, à collaborer avec des partenaires engagés et à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour respecter ces principes, en faisant preuve de transparence et de responsabilité.

Nos actions :

En lien avec la politique de conformité et de durabilité du groupe, des actions de prévention et de contrôle sont mises en œuvre :

- Engagement des Partenaires : Fournisseurs et partenaires doivent s'engager au même niveau que le Groupe VALGO dans le respect des droits humains et adopter sans réserve les dispositions du Code de Conduite et d'Intégrité.
- Sensibilisation et Formation des salariés
- Dispositif d'alerte permettant de recueillir et traiter tout signalement d'actes ou comportements inappropriés ou non conformes à nos principes ou aux lois et réglementations applicables
- Analyse des risques pour tout chantier ou nouvelle implantation à l'international.

Les pratiques du Groupe par rapport aux engagements en matière de droits humains font l'objet d'une revue annuelle intégrée au rapport de performance extra-financière et présentée au comité stratégique.

Paris, le 04 novembre 2024

Azad KIBARIAN

Président

